

PROCES VERBAL

Séance du 28 février 2014

L'an deux mil quatorze, vingt huit février, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ROSSIGNOL.

Présents : Alain ROSSIGNOL, Joël GADBIN, Rémy COUSIN, Elisabeth CHEVREUL, Claudine FARIBEAULT, Edith PICHOT, Magaly LORET, Franck BALIDAS, Sylvie NEVEU, Chantal BROCHARD, Gisèle CLAUDE, Malika PESLIER

Absents : Frédéric CHUDEAU,

Excusés : Daniel BELLANGER a donné pouvoir à Rémy COUSIN

Thierry OGER a donné pouvoir à Alain ROSSIGNOL

Magaly LORET a donné pouvoir à Claudine FARIBEAULT

Secrétaire de Séance : Malika PESLIER

Le compte rendu du conseil du 31 janvier 2014 est lu et approuvé.

EXAMEN et APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'année 2013

Monsieur premier adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Alain ROSSIGNOL, Maire (sorti pour le vote du compte administratif), lequel peut se résumer ainsi :

budget commune

fonctionnement		investissement	
dépenses	717 906,83 €	dépenses	286 145,08 €
recettes	803 788,56 €	recettes	295 544,61 €
excédent de clôture	85 881,73 €	excédent de clôture	9 399,53 €
excédent antérieur	12 998,51 €	excédent antérieur	20 895,39 €
Résultat cumulé	98 880,24 €	Résultat cumulé	30 294,92 €

Soit	Résultat à la clôture de l'exercice	Virement du fonctionnement à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat à la clôture de l'exercice
section	2012		2013	2013
investissement	20 895,39 €	xxxxxxxxxxxxxx	9 399,53 €	30 294,92 €
fonctionnement	162 998,51 €	150 000,00 €	85 881,74 €	98 880,24 €
TOTAL	183 893,90 €	150 000,00 €	95 281,26 €	129 175,16 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2013, tel que présenté ci-dessus,

DECIDE de :

- prélever la somme de 85 000 € de la section de fonctionnement et de l'affecter à la section d'investissement du Budget 2014, article 1068 réserves.
- d'inscrire la somme de 13 880,24 € en excédent de fonctionnement du Budget 2014, article 002 résultat de fonctionnement reporté

service assainissement

fonctionnement		investissement	
dépenses	19 397,87 €	dépenses	14 340,99 €
recettes	32 139,64 €	recettes	11 859,52 €
excédent de clôture	12 741,77 €	déficit de clôture	- 2 481,47 €
excédent antérieur	- €	déficit antérieur	- 75 551,95 €
Résultat cumulé	12 741,77 €	Résultat cumulé	- 78 033,42 €
prélèvement proposé	12 741,77 €	prélèvement proposé	12 741,77 €

soit

	Résultat à la clôture de l'exercice	Virement du fonctionnement à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat à la clôture de l'exercice
section	2012		2013	2013
investissement	-75 551,95 €	XXXXXXXXXXXXX	- 2 481,47 €	-78 033,42 €
fonctionnement	5 857,47 €	5 857,47 €	12 741,77 €	12 741,77 €
TOTAL	-69 694,48 €	5 857,47 €	10 260,30 €	-65 291,65 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère à l'unanimité :
 APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2013, tel que présenté ci-dessus,
 DECIDE de prélever la somme de 12 741,77 € de la section de fonctionnement et de l'affecter à la section d'investissement du Budget 2014, article 106 réserves.

Lotissement de la Bédénnerie

fonctionnement		investissement	
dépenses	177 322,93 €	dépenses	89 490,85 €
recettes	120 573,37 €	recettes	87 832,08 €
déficit de clôture	- 56 749,56 €	déficit de clôture	- 1 658,77 €
excédent antérieur	210 049,42 €	déficit antérieur	- 30 812,72 €
Résultat cumulé	153 299,86 €	Résultat cumulé	- 32 471,49 €
prélèvement proposé	0 €	prélèvement proposé	0 €

soit

	Résultat à la clôture de l'exercice	Virement du fonctionnement à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat à la clôture de l'exercice
section	2012		2013	2013
investissement	-30 812,72 €	XXXXXXXXXXXXX	-1 658,77 €	-32 471,49 €
fonctionnement	210 049,42 €		-56 749,56 €	153 299,86 €
TOTAL	179 236,70 €		- 58 408,33 €	120 828,37 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère à l'unanimité :
 APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2013, tel que présenté ci-dessus,
 DECIDE de reporter au budget primitif 2014 à :
 l'article 001 : report du déficit d'investissement : 32 471,49 €
 l'article 002 : report de l'excédent de recettes de fonctionnement : 153 299,86 €.

BUDGET PRIMITIF 2014 :

concessions cimetière

Le Conseil municipal FIXE à 112 € le montant de la concession trentenaire par emplacement pour 2 m² ou 1 m² (cave-urne), à compter du 1 janvier 2015.

redevance assainissement 2015

Le conseil municipal FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- la redevance annuelle à 83 € ht
- le mètre cube consommé à 0.32 € ht

participation des communes aux frais de scolarité au titre de l'année 2014 - 2015

Le Conseil Municipal FIXE à 539 € par enfant la participation financière des communes aux frais de scolarité de l'école publique pour l'année 2014-2015 et RAPPELLE que toute année scolaire commencée est entièrement due. Un courrier sera adressé aux Maires pour donner les effectifs courant octobre 2014. Dans le cas contraire, le Conseil Municipal devra augmenter la participation demandée.

Participation aux frais de l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire au titre de l'année 2014

Le Conseil Municipal FIXE, au titre de l'année 2014, à

- 10.04 € par journée/enfant la participation des communes aux ALSH (petites et grandes vacances, et mercredis loisirs) de COUDRAY.
- 0.32 € par heure/enfant la participation des communes aux ALSH périscolaire de COUDRAY.

LOCATIONS DE SALLES – ANNEE 2015

Le conseil municipal AUGMENTE de 2.5% les tarifs des salles à compter du 1 janvier 2015.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (périscolaires, mercredis loisirs, petites et grandes vacances) :

Le conseil municipal FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2014 :

		tranche 1	tranche 2	tranche 3
	Quotient Familial	> 650 €	de 650 € à 1300 €	< 1 300 €
Accueil périscolaire	matin	1,74 €	1,76 €	1,79 €
	matin 3ème enfant	0,94 €	0,95 €	0,97 €
	Petit déjeuner	0,57 €	0,57 €	0,59 €
	midi 12h10 à 12h20	0,40 €	0,41 €	0,42 €
	Soir de 16h40 à 17h	0,61 €	0,64 €	0,65 €
	Soir de 16h40 à 18h45	2,08 €	2,10 €	2,14 €
	soir 3ème enfant	1,30 €	1,31 €	1,34 €
	Goûter de Noël	2,85 €	2,88 €	2,94 €
	Retard prévenu			3,00 €
	Retard non prévenu			8,00 €
ALSH	Demi journée	4,24 €	4,28 €	4,37 €
	journée	8,36 €	8,44 €	8,61 €
	demi journée avec sortie	7,30 €	7,37 €	7,52 €
	journée avec sortie	11,44 €	11,56 €	11,79 €
	semaine	47,12 €	47,60 €	48,55 €
	semaine poney	76,00 €	77,00 €	79,00 €
	Garderie matin ou soir	1,74 €	1,76 €	1,79 €
pause méridienne :	repas 1er enfant	3,58 €	3,62 €	3,69 €

Remplacement « congés maternité »

Le maire a adressé un courrier à toutes les dames inscrites à pôle emploi pour le remplacement d'un « congés maternité » pour les mois de mai, juin première semaine de juillet et septembre prochain, dur le temps scolaire et la garderie du soir.

Lotissement de la Bédennerie :

Le maire propose de voter le budget primitif tel que présenté :

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
71355	variation de stocks terrains aménagés	32 470,72 €	2	excédent de fonctionnement	153 299,86 €
6015	acquisition de terrains	50 000,00 €	71355	variation de stocks terrains aménagés	37 529,28 €
6045	études et prestations	50 000,00 €	7015	ventes de terrains aménagés 1	9 170,86 €
605	travaux	50 000,00 €		ventes terrains aménagés 4ème tranche	
608	frais accessoires sur terrain aménagement	17 529,28 €	796	transfert des charges financières	
TOTAL		200 000,00 €		TOTAL	200 000,00 €

INVESTISSEMENT					
1	déficit	32 470,72 €			
			1641	emprunt	37 529,28 €
3555	terrains aménagés stock	37 529,28 €	3555	terrains aménagés stock	32 470,72 €
TOTAL		70 000,00 €	TOTAL		70 000,00 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité
 VOTE le budget principal en équilibre, dépenses et recettes :
 Section d'investissement : 70 000 €
 Section de fonctionnement : 200 000 €

ASSAINISSEMENT :

Le maire propose de voter le budget primitif tel que présenté :

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 200,00 €	70	VENTES PRODUITS	28 900,00 €
6042	achats prestations	2 600,00 €	70611	redevance assainissement collectif	27 400,00 €
6061	fournitures non stockables	1 000,00 €	7062	redevances SPANC	1 500,00 €
60612	électricité	1 000,00 €	75	AUTRES PRODUITS	100,00 €
6068	autres matières et fournitures	1 000,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00 €
611	sous traitance	600,00 €			
615	entretien et réparation	3 000,00 €			
6156	maintenance	3 000,00 €			
12	PERSONNEL	500,00 €			
23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	17 500,00 €			
42	amortissement immobilisations	18 000,00 €	42	amortissement subvention équipement	26 000,00 €
66	INTERETS	6 800,00 €			

67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €			
TOTAL		56 000,00 €	TOTAL		56 000,00 €

INVESTISSEMENT					
1	déficit	78 033,42 €	1068	réserves	12 741,77 €
1391	amortissement subvention équipement	26 000,00 €	28156	amortissement immobilisations	18 000,00 €
2156-040	transfert étude	62 500,00 €	203-041	transfert étude	62 500,00 €
1641	capital d'emprunt	6 466,58 €	21	virement section fonctionnement	17 500,00 €
2315	immobilisations en cours		1641	emprunt	62 258,23 €
TOTAL		173 000,00 €	TOTAL		173 000,00 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité
VOTE le budget principal en équilibre, dépenses et recettes :
Section d'investissement : 173 000 €
Section de fonctionnement : 56 000 €

convention de mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif

Le maire présente le nouveau contexte réglementaire d'intervention du Conseil général en matière d'assistance technique à l'assainissement collectif.

Pour les collectivités éligibles, la prestation est calculée forfaitairement à raison de 0,86 €/hab/an. La population prise en compte est la population INSEE totale connue, (soit $881 \times 0,86 = 757,66$ €).

Le conseil municipal donne un avis favorable.